



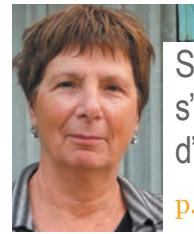
Jean-Philippe Legois :
des sujets « archives »
pour la nouvelle ministre

p. 8



Valérie Massignon,
recherchiste
à l'œil sensible

p. 42



Sonia Combe : « toujours
s'interroger sur l'origine
d'une archive... »

p. 44

n° 278

18 euros ■ octobre 2014

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]



[dossier]

**l'open source,
solution gagnante**



SOURCES

Lorsque l'on parle d'open source, on évoque couramment un mouvement. Il s'agit pourtant de développement et de logiciel, ce pour quoi il est d'abord question de technologie et de marché. Ici, la démarche est autre.

L'Open Source Initiative est née en 1998. Si l'on prend ce repère pour situer l'émergence du mouvement - avec quelques vicissitudes -, il correspond à une époque où le marché de l'industrie informatique est très structuré, avec de grands acteurs du hardware et du software (des « géants » américains tels que HP ou IBM).

C'est aussi l'époque des débuts d'internet et de la dématérialisation croissante des activités. Les problématiques de gestion de l'information se complexifient. Développeurs du monde, donnez-vous la main : naissent avec l'open source des initiatives communautaires - beaux exemples de travail collaboratif souvent autogéré. Elles se traduisent dans nos domaines par de belles réussites en gestion de contenu web, gestion de contenu d'entreprise, archivage électronique...

Au passage, on note que les protagonistes renoncent à leur propriété intellectuelle



Michel Remize

en permettant la réutilisation sans contrainte de leurs codes sources (si ce n'est de laisser ouvert tout nouveau développement). Les technologies de l'information sont régulièrement le lieu d'interrogation, voire de remise en cause du droit d'auteur.

Résultat de ce mouvement, côté marché : pas de disparition des acteurs présents jusqu'alors, mais une large place prise sur leurs territoires. D'autant qu'une confiance en l'open source s'installe peu à peu, avec même des préconisations administratives officielles en faveur de son adoption.

L'open source est-il facteur d'innovation technologique ? Il est d'abord un renfort de la qualité des logiciels, chacun dans les communautés cherchant à apporter des améliorations. Ce qui a aussi de quoi rassurer sur leur pérennité. Mais l'open source n'est pas synonyme de rupture technologique. L'innovation se situe dans une convergence entre le travail des membres d'une communauté, la constitution d'une offre logicielle adéquate répondant aux contraintes budgétaires des utilisateurs, un déblocage du droit d'auteur... On est loin des inventions nées des mains d'un bricoleur génial, dans son garage.

Et, le saviez-vous, dans les années 60, les ordinateurs étaient vendus avec le code de leurs logiciels. On ne fait que revenir aux sources ! ■

Michel Remize
[Rédacteur en chef]

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax: +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com


contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com

rédaction
rédacteur en chef
Michel Remize
directrice de la rédaction
Louise Guerre
directeur de la publication
Pierre Fuzeau

l'équipe de rédacteurs
Sharon Camara,
Clémence Jost, Bruno Texier
ont collaboré à ce numéro
Didier Frochet, Denis Meingan,
Marc Raphael
site web, newsletter
Clémence Jost
conception graphique
Julio Arias-Arroz, Ancoot
maquette
Exeterra solutions graphiques
27210 Martainville
dessinateur
Yves Barros

publicité
Cathy Potel
01 55 31 92 30
responsable marketing
et commercial
Alexandre Corbier
01 44 53 47 29
vente au numéro
service abonnement
Johanna Foschia
johanna.foschia@archimag.com
réclamations
infos :
johanna.foschia@archimag.com
BP 95-92244 Malakoff Cedex
tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31-12-2014 :
France : 1 an, 112 euros
France : 2 ans, 211 euros
Tarif étudiant : 1 an, 27 euros

Tarif demandeur d'emploi :
1 an, 54 euros
Vente au numéro : 18 euros
imprimeur
Imagetex
1 rue de la Croix Vigneron
95160 Montmorency
éditeur
IDP Sarl, au capital
de 40 000 euros
Information, documentation,
presse
N° de commission paritaire :
1014 T 85484
ISSN : 0769-0975
Dépôt légal à parution
du numéro
crédits photos
Couverture : @momius
Fotolia.com
Intérieures : droits réservés,
sauf mentions différentes

annonceurs
Alfresco : 17
Arkheos : 21
Everial : 35
Dip Systèmes IP Software : 31
IDP : encart, 19
Ixxo : 23
Jalios : 9
Locarchives : 11
Novarchive : 7
Opus Conseil : 2^e de couverture
Serda Conseil : 4^e de couverture
Serda Formation : 41
Serdalab : 2, 43, 3^e de couverture
Archimag sur
les réseaux sociaux

Facebook
→ www.facebook.com/pages/
archiMAG/102327599812643
Twitter
→ twitter.com/ArchimagRedac



Archimag est une publication du groupe Serda. Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans Archimag est formellement interdite sauf accord écrit d'IDP SARL.



Ce document est imprimé sur papier certifié PEFC

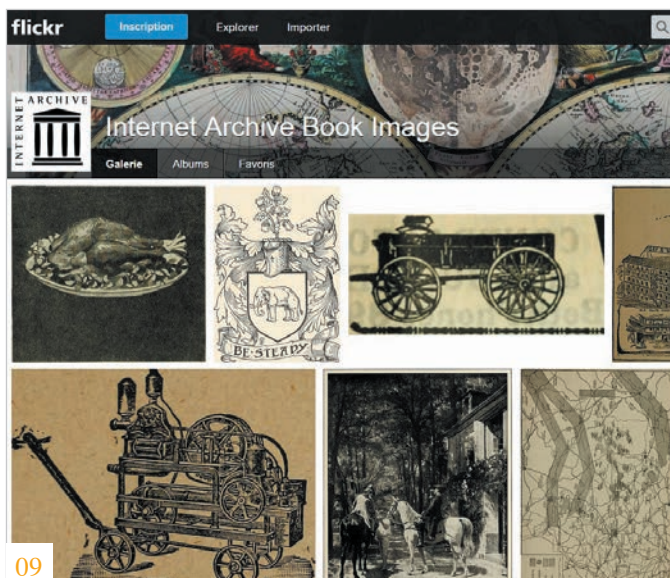
Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : 01 55 31 92 30, cathy.potel@archimag.com
Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique



sommaire

[actualités]

- 4 votre emploi sur le site d'Archimag
- 5 fusion bibliothèque et patrimoine
- 5 Lavoisier reprend Springer France
- 6 pénurie de bibliothécaires et d'archivistes en 2030 !
- 7 lancement de BNF collection ebooks
- 8 3 questions à Jean-Philippe Legois
- 9 Collège de France sur YouTube
- 10 nouveau centre de traitement Tessi à Bordeaux
- 10 SAE Ever Team certifié NF 461
- 10 les Infostratégés lancent le blog
votre-reputation.com
- 11 la France, championne européenne
de l'e-administration



09

[dossier]

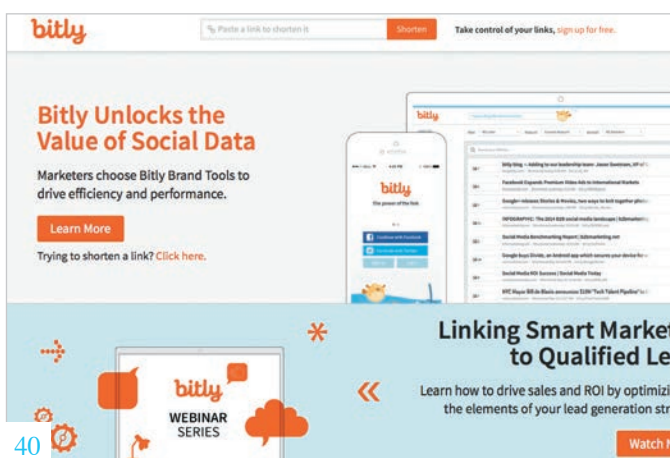
- 12 l'open source, solution gagnante

Chacun sait aujourd'hui, lorsque s'ouvre un projet d'informatisation ou de réinformatisation, qu'il a le choix entre des solutions propriétaires ou libres. Dans les faits, comment le match se déroule-t-il entre ces deux mondes ?

Sommaire p. 13

[outils]

- 22 éditeurs de veille : on s'était dit rendez-vous
dans dix ans...
- 25 conduite du changement et collaboration
- 29 bibliothèque : découvrir son discovery tool
- 33 gouvernance et politique d'archivage
- 37 Beyer HealthCare : un portail en bonne santé
- 38 e-réputation : le droit à l'oubli sur internet
- 40 favoris : les réducteurs d'URL
- 42 Valérie Massignon, chercheuse
à l'œil sensible



40

[perspectives]

- 44 Sonia Combe : « Il faut toujours s'interroger
sur l'origine d'une archive... »
- 46 Archimag store : applis, cadeaux,
beaux livres, expos...
- 48 dans les archives d'Archimag, octobre 1994



46

L'AVENIR DU LOGICIEL LIBRE

JE CONSIDERE QU'ON
AURA REUSSI QUAND
MICROSOFT ESSAIERA
DE NOUS ACHETER





15	Laurent Séguin : « Une solution libre peut être immortelle »
16	la Ged en mode open source
18	le libre à plein régime social
20	SAE de gestion locative libéré sans caution

l'open source, solution gagnante

L'open source n'est pas tombé de la dernière pluie. Chacun sait aujourd'hui, lorsque s'ouvre un projet d'informatisation ou de réinformatisation, qu'il a le choix entre des solutions propriétaires ou libres. Dans les faits, comment le match se déroule-t-il entre ces deux mondes ? Du côté de l'État et de l'administration, les encouragements en faveur de l'open source sont clairs. Archimag s'est penché plus particulièrement sur les applications dans les domaines de la Ged, de la gestion de contenu et de l'archivage électronique, avec témoignages et retours d'expérience.

Le logiciel libre compte de nombreux amis au gouvernement. À commencer par Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du numérique, qui dit tout le bien que lui inspire l'open source : « C'est un vrai levier d'économie pour l'État. Je partage les valeurs défendues par les promoteurs du logiciel libre ». Sa collègue Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, est sur la même longueur d'onde et encourage les administrations à recourir à des logiciels libres. Cet engouement ne date pas d'aujourd'hui. En septembre 2012, Jean-Marc Ayrault avait adressé une circulaire demandant aux ministres d'en favoriser l'usage dans la fonction publique. L'ancien Premier ministre motivait alors son choix : « Aujourd'hui, le choix du logiciel libre dans l'administration n'est pas un engagement idéologique, mais le fruit d'un choix raisonné ».



Axelle Lemaire, secrétaire d'État à l'Économie numérique.

gouvernement.fr

Certains services publics n'ont d'ailleurs pas attendu cette circulaire pour migrer vers le logiciel libre. La Gendarmerie nationale, par exemple, avait adopté la suite bureautique OpenOffice dès 2005, ainsi que le navigateur Firefox et le client de messagerie Thunderbird. Elle a ensuite poursuivi sa transition en équipant 85 000 postes de travail avec le système d'exploitation libre Ubuntu. Autre utilisateur de Thunderbird, le ministère de l'Intérieur a indiqué que cette migration s'était révélée « cinq

fois moins onéreuse sur la durée » que les logiciels propriétaires.

un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros

Selon une étude réalisée par le cabinet Pierre Audoin Consultants, le marché du logiciel libre en France représente un chiffre d'affaires estimé à environ 4 milliards d'euros (chiffres 2013). Un chiffre d'affaires en croissance qui génère de



■ ■ ■ ■ ■ nombreux emplois : environ 30 000 personnes travaillent dans ce secteur. Et les observateurs les plus optimistes estiment que 10 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans les trois années à venir. Cette adoption progressive du logiciel libre est confirmée par une étude réalisée par l'Insee qui a interrogé plus de 183 000 entreprises employant au moins dix salariés : 43 % d'entre elles sont équipées d'une suite bureautique libre (OpenOffice, StarOffice, LibreOffice...) et 21 % déclarent avoir opté pour un système d'exploitation libre. En poussant plus loin l'analyse, on constate que plus la taille de l'entreprise est importante, plus le logiciel libre est plébiscité. C'est particulièrement vrai pour les systèmes d'exploitation tels que Linux : 81 % des entreprises de plus de 500 salariés y ont recours ! Juste retour des choses : les

☒ repères

libre ne signifie pas gratuit !

Il est toujours utile de rappeler une notion fondamentale : un logiciel libre n'est pas forcément gratuit ! « *Un logiciel libre est un logiciel qui est fourni avec son code source et dont l'utilisation, l'étude, la modification et la diffusion des versions modifiées sont autorisées* », rappelle l'April (Association pour la promotion et la recherche en informatique libre). Bien que l'on trouve des logiciels libres et gratuits (le navigateur Firefox, la suite bureautique OpenOffice, le lecteur multimédia VLC, par exemple) de nombreuses autres solutions, notamment celles qui répondent à un besoin professionnel, sont payantes. Et les éditeurs qui développent ces logiciels sont bien des entreprises à but lucratif... Elles assurent leurs revenus avec un certain nombre d'actions commerciales : conseil et accompagnement du client lors de la mise en œuvre de la solution, développements spécifiques pour des besoins métier, maintenance, partenariats avec des intégrateurs, formation... ■

acteurs du logiciel libre réalisent 27 % de leur chiffre d'affaires avec les grands comptes et seulement 22 % avec les PME. De leur côté, les éditeurs open source profitent bien évidemment de cette manne. Y compris dans le domaine de la gestion documentaire. Alfresco a ainsi enregistré en 2013 une croissance trois fois supérieure à celle du marché de la gestion de contenu d'entreprise (ECM) dans son ensemble qui s'élève pourtant à 8,6 %, soit 5,1 milliards de dollars (environ 3,8 milliards d'euros) au niveau mondial (chiffres 2013). Les solutions d'Alfresco sont aujourd'hui utilisées dans plus de 2 500 entreprises réparties dans 180 pays.

tarification spécifique pour les collectivités

En France, Alfresco espère bien accroître sa présence dans le secteur public. L'éditeur fait en effet les yeux doux aux collectivités en leur proposant une tarification spécifique qui évolue par tranches de 1 000 agents utilisateurs. Des modules complémentaires, dédiés au records management par exemple, sont également commercialisés sur la base du nombre d'agents utilisateurs.

Cet appétit semble ne pas avoir de limite. L'éditeur vient de lever 45 millions de dollars (environ 34 millions d'euros) auprès de l'investisseur Sageview Capital pour renforcer ses équipes commerciales et investir davantage dans le marketing. Si les investisseurs misent des dizaines de millions d'euros sur les éditeurs open source, c'est que le retour sur investissement est quasiment assuré comme l'explique Ned Gilhuly le fondateur de Sageview Capital : « *Alfresco s'est clairement imposé comme la plateforme ECM de facto* »...

Comme d'autres éditeurs documentaires open source, Alfresco n'a aucun mal à se rapprocher des collectivités. Car il est de plus en plus fréquent de trouver une référence explicite aux logiciels libres dans les appels d'offres publics. S'agit-il là de l'application pratique de la circulaire Ayrault de 2012 ? Les promoteurs du libre aimeraient le croire, mais du côté de l'April (Association francophone des utilisateurs de logiciels libres) (1), on ramène les

choses à leur juste proportion : en réalité, peu d'administrations ont basculé vers le libre et le cas de la Gendarmerie nationale qui a massivement migré en 2005 ressemble à l'arbre qui cache la forêt.

quadruplement des dépenses pour le libre

Du côté de l'April (Association pour la promotion et la recherche en informatique libre) (2), on est plus optimiste et on suit en revanche de près les progrès



Jean-Marc Ayrault lors du séminaire gouvernemental sur le numérique en 2013.

Daily motion

réalisés par les ministères. Le ministère de l'Agriculture a ainsi « *systématiquement étudié tant sur les plans techniques qu'économiques* » le recours aux logiciels libres. Résultat : des solutions open source ont été retenues pour la gestion électronique de documents, la messagerie, l'agenda, les sites intranet et internet. En 2013, le ministère aura dépensé 687 000 euros pour acquérir ces logiciels libres contre 154 000 euros en 2010. Soit plus du quadruple !

Le ministère du Travail, pour sa part, a fait « *le choix de développer ses applications métier sur des technologies open source, y compris les bases de données* ». Un désengagement progressif des logiciels propriétaires de bureau et de messagerie sur 4 à 6 ans est également prévu à partir de 2014. L'an dernier, les logiciels propriétaires n'ont plus représenté que 15 % de l'enveloppe de 7,8 millions d'euros consacrée à l'achat de logiciels. ■

Bruno Texier

(1) → aful.org

(2) → www.april.org

Laurent Séguin : « Une solution libre peut être immortelle »

Président de l'Association française des utilisateurs de logiciels libres (Aful), Laurent Séguin dresse un état des lieux du marché des solutions open source en France ; un secteur sur lequel éditeurs comme utilisateurs seraient gagnants.

Quelles sont les tendances observées par l'Aful sur le marché du libre ?

Celui-ci se distingue par des avancées passionnantes, avec l'entrée notamment des technologies du big data dans les solutions d'ECM (*enterprise content management*, ou gestion de contenu d'entreprise). Faire évoluer ce type de produits avec une gestion intelligente des données était un véritable enjeu donnant lieu aujourd'hui à un grand nombre de nouveautés.

Du côté de l'archivage électronique, beaucoup de choses se passent également, mais plus dans la compréhension des utilisateurs qu'en termes d'innovation. La question « *vais-je pouvoir relire mon document dans 30 ans ?* » se pose désormais véritablement pour beaucoup de gens. Ceux-ci sollicitent d'ailleurs fréquemment l'Aful afin de savoir s'il existe des formats ouverts, libres et gratuits pour la conservation de leurs archives, multimédia notamment. S'apercevant qu'ils ont du mal à conserver l'intégrité de films datant d'une dizaine d'années, ils prennent progressivement conscience de l'intérêt des formats et des standards ouverts.

Enfin, il est un domaine pour lequel les innovations stagnent depuis cinq ans. Dans la mesure où le document en tant que tel est en



Laurent Séguin, président de l'Aful.

DR

voie de disparition, la Ged (gestion électronique de documents) telle qu'on l'a connaît aujourd'hui serait selon moi amenée à disparaître pour être remplacée par du traitement de flux. Mais attention, en termes de marché, et notamment du libre, la Ged prend toujours largement ses parts !

Quelles sont les entreprises gagnantes du libre ?

En matière d'archivage électronique et de Ged, nous pouvons justement citer le français Maarch, qui a réalisé de très bons résultats cette année et propose une excellente solution de plus en plus utilisée. Elle l'est toutefois, à mon grand regret, bien plus par les acteurs publics que privés, et demande pourtant à être suivie par les grandes entreprises, car elle répond à de vrais besoins.

En ce qui concerne la gestion de contenu, l'éditeur français Nuxeo tire brillamment son épingle du jeu.

En revanche, Alfresco mérite selon moi un mauvais point, car il est presque impossible aujourd'hui d'obtenir un support professionnel pour sa plateforme Community. Son modèle économique est tellement verrouillé que je ne la considère même plus comme une solution libre.

Et du côté des utilisateurs : sont-ils eux aussi toujours gagnants ?

Ne pas choisir le libre serait prendre un gros risque. Transformant radicalement le paradigme d'achat, l'acquisition d'une solution libre doit être considérée comme un investissement, à l'inverse d'une solution propriétaire, qui elle sera vue comme une dépense. En effet, dans la mesure où la licence vous permet d'intervenir sur le code, de pouvoir l'auditer et même de le faire évoluer, chacun a l'opportunité de participer lui-même à la feuille de route du logiciel.

Grâce à toutes les opportunités offertes par le libre, et notamment à celle de pouvoir pénétrer dans le site de développement, comme le permet sa licence, il n'y a aucune raison pour qu'une solution libre, même créée par une entreprise, s'arrête. À partir du moment où des utilisateurs seront prêts à la poursuivre et à la financer, que ce soit du côté de la R&D que du côté de la maintenance du code, une solution libre peut être considérée comme immortelle.

Le nombre de solutions libres progresse-t-il toujours ?

Il y a selon moi de plus en plus de solutions libres parce qu'il existe toujours quelqu'un pour tenter de révolutionner le marché en faisant différemment des autres. Créer une solution aujourd'hui qui ne disposerait pas d'une base de libre constituerait d'ailleurs une hérésie économique. Je pense même que nous ne verrons plus de solutions émerger qui, sans être forcément totalement libre, ne s'appuierait pas au moins sur une base de libre. C'est ensuite aux utilisateurs et aux clients de favoriser ce modèle pour le pérenniser et qu'ils cessent de récompenser ceux qui privent leur liberté. ■

Clémence Jost

la Ged en mode open source

La gestion électronique de documents en open source monte en puissance et séduit de plus en plus d'entreprises. Si certaines d'entre elles font le choix du logiciel libre pour des « raisons politiques », ce sont surtout des arguments économiques qui font la différence. Éclairage avec l'intégrateur open source CEO-Vision et Botanic, l'un de ses clients.

L'offre de solutions de Ged est depuis longtemps structurée autour de plusieurs poids lourds qui se disputent ardemment les parts de marché : SharePoint (Microsoft), FileNet (IBM), Documentum (EMC), EverTeam (Ever), OpenText... De l'avis général, ces solutions propriétaires de gestion électronique de documents sont pourvues de très nombreuses fonctionnalités, mais elles ont un coût qui les rend inaccessibles à de nombreuses entreprises.

montée en puissance de la Ged open source

À côté de ces acteurs incontournables du secteur, toute une galaxie de nouveaux éditeurs et prestataires s'est constituée au cours des dernières années. Leur particularité : utiliser les logiciels libres. « De nouveaux acteurs sont apparus, les éditeurs open source, et la pertinence de leur business model est aujourd'hui démontrée. Les offres de solution sont de plus en plus matures et sont de vraies alternatives aux solutions historiques propriétaires », peut-on lire dans un récent livre blanc publié par l'intégrateur Smile. Et sans égaler la notoriété des mastodontes de l'informatique documentaire, leurs noms sont désormais familiers pour les professionnels de la

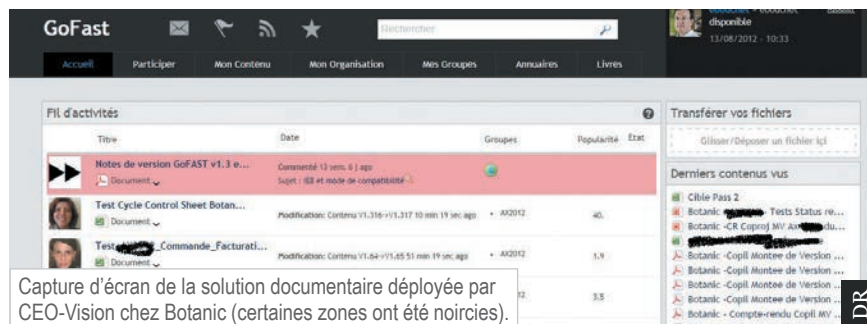
documentation : Alfresco, Maarch, Nuxeo... « Il y a en effet une montée en puissance de la Ged développée en open source, constate Christopher Potter, fondateur et président de CEO-Vision ; les entreprises sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'affranchir des logiciels propriétaires et la crédibilité dans le logiciel libre s'accroît. Ce mouvement est surtout marqué dans le secteur public avec des appels d'offres qui mentionnent explicitement une préférence pour le logiciel libre... ce qui ne plaît pas du tout à Microsoft ! »

Créée en 2011, CEO-Vision commercialise des solutions documentaires construites autour de quelques valeurs sûres du logi-

gestion documentaire stricto sensu. Ils portaient également sur la collaboration de divers services autour d'un corpus hétérogène de documents : contrats, plans d'action, documents de pilotage... Autant de documents qui doivent passer par différentes entités de l'entreprise : service juridique pour l'archivage, direction des achats pour les relations avec les prestataires et les fournisseurs.

assurance de la pérennité

Le déploiement de la solution a été réalisé grâce à une installation sur les ressources virtualisées de l'entreprise. Une formation a ensuite été dispensée auprès des équipes



ciel libre : Alfresco pour la gestion de contenus, Solr pour la recherche, Drupal pour l'interface utilisateur.

le meilleur des deux mondes

Parmi les clients de CEO-Vision, le spécialiste jardinerie-animalerie Botanic n'a pas hésité à faire le choix de l'open source. Un choix politique ? « Pas uniquement, souligne Eric Bouchet, directeur général de Botanic ; c'est aussi un choix économique, car les solutions spécialisées ou les portails des grands éditeurs sont beaucoup trop chers quand le nombre d'utilisateurs passifs - surtout les lecteurs - est grand. Au final, les standards lissent la complexité et permettent l'interopérabilité bureautique. Nous avons le meilleur des deux mondes ! » Les besoins de Botanic dépassaient la

de Botanic sur le mode prise en main rapide. « Cela s'est en effet passé dans une logique "quick start" ; ensuite, la connaissance s'est diffusée en interne », précise Eric Bouchet. Aujourd'hui, l'entreprise se félicite de son choix et énumère les avantages constatés : absence de doublons de fichiers dans des versions mal maîtrisées, partage simplifié avec les prestataires, meilleure traçabilité grâce à un outil simple et standardisé. Alors que la Ged vole désormais à sa vitesse de croisière, Botanic considère le logiciel libre dans sa globalité : « Nous avons surtout choisi une solution et nous ne sommes pas rétifs à l'open source, tient à préciser Eric Bouchet ; le logiciel libre permet aussi de compenser la taille de l'éditeur, car nous avons l'assurance de la pérennité ». ■

Bruno Texier

L'ECM ouvert et standardisé

Créé en 2005, Alfresco a développé une plateforme complète de collaboration et de gestion de contenu d'entreprise (ECM), facilitant les interactions entre une société et ses partenaires. Sa force ? Des systèmes standardisés et performants, associés à des services de très haute qualité.

La plateforme de collaboration et de gestion des contenus Alfresco facilite la gestion des processus générant de gros volumes de documents et permet de collaborer en toute sécurité en s'adaptant rapidement aux évolutions du marché. Chaque jour, près de 7 millions de professionnels dans plus de 180 pays utilisent Alfresco pour gérer 4 milliards de documents, fichiers et processus, derrière le pare-feu, dans le cloud ou encore sur leurs appareils mobiles.

C'est essentiel. À mesure que se développent les technologies numériques, une nouvelle culture de partage se diffuse en effet dans l'entreprise, modifiant en profondeur la façon dont nous échangeons des informations et exerçons nos métiers. Pour répondre aux besoins de ses clients, Alfresco leur fournit une plateforme de gestion de contenu d'entreprise (ECM) performante, déployée et maintenue dans les règles de l'art par des experts certifiés.

Originalité : elle a été développée en open source, ce qui a permis à ses créateurs de capitaliser sur des technologies existantes - déjà disponibles dans la communauté - afin de bâtir rapidement une alternative ouverte et standardisée aux systèmes de gestion de contenus propriétaires. Sans rien laisser au hasard...

Gérer le document durant toute sa vie

Car « une plateforme d'ECM ce n'est pas seulement une GED », rappelle Bassem Asseh, directeur de la filiale française d'Alfresco, qui a déjà déployé son offre dans plus de 250 entreprises sur le territoire national (Airbus, BNP Paribas, GrDF, Eurostar...). « C'est un ensemble d'outils permettant de gérer les documents depuis leur création et leur mise à jour, en mode collaboratif, jusqu'à leur mise à disposition dans un référentiel documentaire et leur archivage dans une solution de "records management". »

Et c'est toute l'étendue de ce que propose Alfresco aujourd'hui : intimement liée à un référentiel, grâce auquel chaque document est stocké de manière logique, la plateforme embarque un moteur très performant pour la recherche et l'indexation des métadonnées de chaque document (statut, auteur, version...); un moteur de workflow organisant la collaboration autour d'un document ; un ensemble de standards et de connecteurs permettant d'interfacer l'ECM avec la plupart des bases de données, progiciels de gestion ou de relation client et applicatifs métiers... Les partenaires extérieurs ne sont pas en reste : il est possible de leur ouvrir un accès à une partie du système Alfresco, sur le « cloud »...

Le déploiement d'une solution de gestion de contenu

entraînant automatiquement une dématérialisation de certains processus, Alfresco propose aussi désormais aux entreprises Activiti, l'une des solutions d'optimisation des processus métiers (BPM, pour « Business Process Management ») les plus performantes du marché. Il



© Margot L. Hermite

« Plus de 95 % de nos clients français renouvellent chaque année leur souscription. C'est bien le signe que les services que nous leur apportons en contrepartie des souscriptions répondent pleinement à leurs attentes. »

Bassem ASSEH

est possible de définir un processus (par exemple la signature d'une commande), puis de l'associer à une liste de destinataires et d'actions à mener. Sans oublier de superviser, enfin, la bonne réalisation de toutes les actions. Ultime atout : il n'y a pas de coûts de licences pour les entreprises, dont les investissements sont lissés dans le temps. Les services de maintenance, de très grande qualité, sont gérés par des consultants très réactifs et facturés à l'année, sous la forme de souscriptions. /



Alfresco France

19, boulevard Malesherbes, 75 008 Paris

tél. : 01 79 97 46 11

mail : info@alfresco.com

/// [@alfresco](https://twitter.com/alfresco) ///

/// www.alfresco.com/fr ///

le libre à plein régime social

Freiné dans son développement par un logiciel de gestion de contenu obsolète, le RSI a fait appel à une solution libre, celle d'Alfresco Software. Un choix réalisé selon les recommandations gouvernementales et fondé sur des arguments sans appel.

moindre coût, souplesse d'utilisation, levier de discussion avec les éditeurs... La note de l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault accompagnant la circulaire de septembre 2012 préconisant l'usage du logiciel libre dans l'administration n'est pas restée lettre morte. Elle fut en tout cas entendue par la caisse nationale du régime social des indépendants (RSI), en charge depuis 2006 de la retraite et de la santé des commerçants, des artisans et des professions libérales. Le RSI compte 5 500 salariés répartis entre la caisse nationale basée à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et une trentaine de caisses régionales pour 2,5 millions d'assurés et 1,5 million d'ayants droit. Un volume nécessitant l'utilisation d'une solution d'ECM (gestion de contenu d'entreprise) performante. Pourtant, la solution de gestion documentaire et de gestion des tâches adoptée il y a 20 ans par le RSI ne lui permettait plus de faire face aux nouveaux enjeux que sont les réductions budgétaires et les passerelles indispensables avec les autres acteurs de la sphère sociale, partenaires de la caisse (Ursaff, Cnam, etc.). « Sans compter les enjeux de demain, ajoute David Cambier, chef de projet à la direction des systèmes d'information de la caisse nationale du RSI ; car nous souhaitons dans le futur nous

tourner vers plus de collaboration tout en répondant au mieux à tous les projets en cours et notamment en matière de normalisation des processus métiers ». Surtout, l'objectif du RSI était d'enfin passer d'une architecture décentralisée (chaque caisse régionale disposant de sa propre plateforme) à une architecture centralisée permettant une réduction des coûts d'exploitation.

un ROI de 1 à 10

Arrivé au sein du RSI en 2012, David Cambier a pris en cours les nombreuses études préalables ayant conclu à la néces-



David Cambier, chef de projet à la direction des systèmes d'information de la Caisse nationale du RSI.

DR

sité d'opter pour une nouvelle solution d'ECM. Le choix d'Alfresco, spécialisé dans la gestion de contenu open source, fut presque évident : « L'analyse du marché et la lettre de Jean-Marc Ayrault ont généré une short list de différents éditeurs, poursuit David Cambier ; le calcul du retour sur investissement et l'analyse des différentes fonctionnalités ont fait le reste ». Avec un rapport de coût d'exploitation et de maintenance de 1 à 10 par rapport à ses concurrents, Alfresco se distinguait très favorablement. Sans compter la garantie d'une continuité de services aux utilisateurs ainsi qu'un certain nombre de fonctionnalités de base intéressantes pour le RSI, telles que le portail collaboratif Share. Enfin, la solution Alfresco est basée sur un socle connu de tous les techniciens informatiques du RSI

(Java, Linux, etc.), facilitant ainsi grandement son intégration.

Deux projets tests réalisés en interne dédiés à la gestion des habilitations ainsi qu'au partage de documents avec les partenaires ayant révélé la puissance du produit Alfresco, le projet est officiellement lancé en septembre 2013. Il débute réellement en avril 2014 avec le déploiement du premier lot : la mise à disposition d'un trombinoscope contenant l'ensemble de l'organisation et posant ainsi la structure des futurs workflows et processus métier.

appropriation

L'étape suivante, prévue pour la fin du mois d'octobre 2014, est la mise en place d'une architecture de haute disponibilité disposant de plusieurs fermes de serveurs Alfresco et Share ainsi que de deux serveurs d'indexation dédiés, l'un à la recherche et l'autre à l'injection de documents. « Les avantages de la solution libre Alfresco se constatent au quotidien, poursuit David Cambier ; à la fois lors des démonstrations du produit et lors des phases d'installation ». Déjà bien familière des intégrateurs opérant au RSI, la plateforme semble faire en effet l'unanimité de ses utilisateurs, lesquels l'ont immédiatement adoptée. « Notre objectif était une utilisation et une intégration rapide pour une meilleure appropriation possible, ajoute David Cambier ; l'outil étant similaire aux plateformes que l'on trouve sur internet, ce fut un plébiscite ».

Prochainement, le RSI souhaite se tourner vers toujours plus de collaboration avec la mise en place de sites et de forums pour chaque service. Seront ensuite créés des workflows plus complexes faisant appel aux différentes applications métier de la caisse, destinés à améliorer la normalisation, les échanges avec les partenaires ainsi que la qualité de service aux assurés. Un voyage au long cours, donc... mais en liberté ! ■

Clémence Jost

SAE de gestion locative libéré sans caution

Refroidie par une première expérience malheureuse liée à l'acquisition d'une solution d'archivage électronique propriétaire, La Gestion Intégrale a souhaité passer à l'open source. Pour ce faire, l'éditeur de solutions de gestion locative a fait appel au français Maarch.

militer en faveur de la dématérialisation n'a rien de surprenant lorsqu'on imprime près de 15 millions de pages par an. C'est le cas de La Gestion Intégrale (LaGI), un éditeur de logiciels basé à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) spécialisé depuis les années 70 dans l'immobilier de gestion. Elle propose à ses 150 clients répartis sur toute la France - essentiellement des administrateurs de biens - le progiciel de gestion MaGi, équipé d'outils de gestion locative, de gestion de syndicat de copropriété et de comptabilité. Chargée également de l'impression et de la mise sous plis de l'ensemble des documents nécessaires à la gestion locative (quittances de loyer, appels de fonds, etc.), elle s'est positionnée dès le début des années 2000 sur le créneau de la numérisation et de l'archivage électronique par le biais d'une brique additionnelle à son logiciel : une solution propriétaire Cold (computer output to laser disk), véritable solution d'archivage centralisée. Cinq ans plus tard, LaGI se retrouve finalement prise au piège par un logiciel propriétaire n'évoluant plus, lequel avait été stoppé par la société éditrice, elle-même vendue.

la pérennité de l'open source

LaGI décide alors de la remplacer par une solution d'archivage électronique pérenne, permettant la présentation rapide des

données recherchées et leur conservation, capable de numériser un important volume de documents et donc d'absorber des flux conséquents. Surtout, il était indispensable que celle-ci puisse reprendre les données existantes, et ce en un minimum de temps, afin de mettre à disposition de ses clients et tiers l'ensemble des documents sur demande.



La Gestion Intégrale (LaGI) est un éditeur de logiciels spécialisé depuis les années 70 dans l'immobilier de gestion.

Pixabay/ADD

Impossible pour LaGI de faire face aux coûts prohibitifs des grands logiciels propriétaires présents sur ce créneau à l'époque, tels qu'IBM ou OpenText. Surtout, elle est rapidement séduite par l'application Maarch Entreprise, développée et éditée par l'un des spécialistes de l'optimisation des processus de documentation sous licence open source, Maarch : « En plus de respecter l'ensemble de nos critères de recherche, le fait que la solution soit française et open source était pour nous un vrai gage de pérennité », explique Charles Cazamajor, directeur général adjoint et directeur des systèmes d'information de LaGI ; *cerise sur le gâteau, choisir du libre nous permettait également de mettre les mains dans les*

périphériques du logiciel, dans la mesure où nous avons des compétences en PHP. »

2 millions de pages économisées

Le projet est signé fin 2010 et l'application mise en service le 1^{er} janvier 2012. L'économie réalisée par LaGI est immédiate. Pour seulement 60 000 euros puis 12 000 euros de maintenance par an, l'éditeur de solutions de gestion locative dispose enfin d'un outil performant à offrir à ses clients. « Chaque tiers final ayant son compte dans le système, il peut désormais choisir de visualiser les documents reçus auparavant en papier ou bien ceux qu'il aura choisi de recevoir exclusivement en numérique », poursuit Charles Cazamajor. De plus, ce projet a permis à LaGI d'obtenir des aides de la région pour sa démarche de dématérialisation, encouragée pour la réduction drastique de son impact environnemental. En effet, bien qu'il soit difficile de calculer précisément le nombre de documents papier économisés, le volume de ses clients et de leurs lots évoluant constamment, l'éditeur a tout de même estimé à 2 millions de pages les économies d'impression réalisées.

Convaincu que le client est « le premier à faire les frais » d'un logiciel propriétaire très peu sécurisant, Charles Cazamajor se dit enchanté par son choix d'une solution libre. Pourtant, impossible pour lui de lancer LaGI sur ce créneau : « Nous proposons une solution bien trop ciblée, avec un potentiel de seulement 10 000 clients sur l'hexagone et qui ne sont pas des informaticiens, poursuit-il ; de plus, nous n'avons pas vocation à nous positionner à l'international, la réglementation immobilière étant bien trop spécifique à la France ».

Bien que son objectif soit d'atteindre un jour le « zéro papier », Charles Cazamajor sait qu'une telle révolution sera lente, calée sur le rythme de ses clients : « Dans cinq à dix ans », estime-t-il prudemment. ■

Clémence Jost

La référence de l'archivage électronique



William Menant,
Responsable
développement projet

Fort de ses capacités de conseil et d'innovation, l'éditeur français Arkheos s'est bâti une solide réputation dans l'archivage, avec une plateforme qui réunit l'ensemble des outils essentiels pour archiver dans les règles de l'art. Et en toute sécurité.

Que se passe-t-il quand vous réunissez dans une même société plusieurs experts de l'archivage électronique, passés par les plus grands éditeurs internationaux, et des développeurs et chercheurs spécialistes de la mise en conformité réglementaire des systèmes d'information ? Vous obtenez Arkheos, éditeur de solutions d'archivage électronique et de gestion des archives. Créée en 2008, cette ESN (entreprise de services du numérique) hexagonale s'est imposée comme le spécialiste de l'archivage de documents d'entreprises, séduisant aussi bien de très grands comptes (Bouygues Structis, Euler Hermes et la Banque Postale...) que des sociétés de taille plus modeste (Figaro Medias, en France, ou la ville de Morges, en Suisse).

Le secret ? Une plateforme d'archivage complète et unifiée, dénommée SAARK et développée en open source par une équipe de spécialistes particulièrement réactifs. Les consultants d'Arkheos se chargent de faire évoluer la plateforme et de développer les connecteurs permettant de l'interfacier avec nombre d'applications métiers. Ils mènent aussi eux-mêmes les audits chez les clients et s'occupent de les aiguiller vers les solutions les plus pertinentes par rapport à leurs attentes.

L'archivage unifié

L'une des plus grandes forces de SAARK – certifiée compatible avec Microsoft Windows 2012 Server – est de permettre le rassemblement et la mutualisation sur une même plateforme de toutes les archives provenant de multiples applications (les messageries électroniques Microsoft Exchange ou Cyrus IMAP, les bases de données SQL Server ou les portails et logiciels de collaboration

Sharepoint...). Autre atout : l'utilisateur de l'application a le choix entre un archivage automatique filtré (en définissant préalablement les éléments du système d'information qu'il souhaite conserver), un archivage continu, et un archivage sur demande, très couru en France où les archivistes sont depuis longtemps rompus à la collecte et au tri « humain » des documents.

Rien n'a été laissé au hasard. SAARK comprend un outil de migration des archives déjà entreposées dans des systèmes d'archivage tiers (ArkMig), des solutions de stockage permettant de stocker et de dédoubler les archives ou les pièces jointes des courriels (ArkStore), un moteur d'indexation basé sur la solution open source Lucene (ArkIndex) et des consoles d'administration pour l'archivage des fichiers (ArkFile) et des e-mails (ArkMail). Le système de gestion technique des archives (ArkMan) inclut un moteur de eDiscovery (recherche immédiate et globale dans toutes les archives, afin de répondre aux réglementations sur la comptabilité et la transparence financière entrée en vigueur dans plusieurs pays, dont les États-Unis) et une solution de « records management », qui permet de classer toutes les archives suivant la norme de gestion des enregistrements ISO 15489. Chaque entreprise conserve à tout moment une maîtrise complète de sa politique d'archivage. Une politique qui spécifie la nature des documents à archiver et les modalités de conservation – il est par exemple possible de remplacer chaque fichier archivé par un raccourci ou de choisir d'archiver les documents dans un format ouvert et standardisé, comme PDF/A. /



• Contact
• Arkheos
• 37 bis rue Singer, 75 016 Paris
• tél. : 01 77 12 39 40
• fax. : 01 42 88 63 85
• /// e-mail : pdb1@arkheos.fr ///